

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/11/2024 - 32033 - 2010 B 02675 - 528 564 396 - A VIGNA



Éric JUSTAL

Expert Comptable Gérant Associé
Commissaire aux comptes

Véronique ESNAULT

Expert Comptable Associée

Déposé au Greffe

le 22 OCT. 2024

sous le N° 32033

RCS N° 1082675

SARL A VIGNA

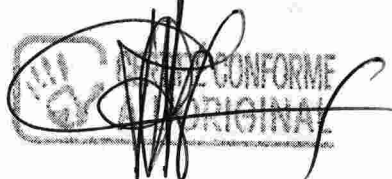
2 RUE GEORGES LECLANCHE

44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Exercice : du 01/01/2023 au 31/12/2023

APE : 5229B

SIRET : 52856439600026



SONOREC - 59 rue Desseaux - 76100 Rouen

Tél. 02 35 72 81 79 - www.sonorec.com

SARL au capital de 672 435 € - R.C. Rouen B 300 531 118 000 36

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A VIGNA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE GEORGES LECLANCHE 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>52856439600026</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC I IF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	4 660		
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	260		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 298		
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (4)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	366		
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	2 158		
	TOTAL (II)		BJ	11 637	BK	7 218
AC I IF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	567 672		
		Autres créances (3) BZ	CA	284 079		
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités CF	CG	187 675		
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 888		
	TOTAL (III)		CJ	1 042 313	CK	1 042 313
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 053 950	1A	7 218
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A VIGNA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	59 123
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	52 416
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	112 639
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	147 505
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	602 883
	Dettes fiscales et sociales			DY	183 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	934 093	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 046 732	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	849 738
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VIGNA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------|-------|
| - Logiciel | 1 an |
| - Matériel de bureau | 3 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VIGNA

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL A VIGNA
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 EUROS
Siège Social : 2 Rue Georges Leclanche
Zac de la Bougriere
44 980 Saint Luce Sur Loire
RCS 528564396

-:-
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2024
-:-

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 juin à 19 heures, **M. Galanti Marc, président et représentant de la SAS L'Omu Di Cagna**, associée unique de la Sarl AVIGNA dont le siège social est au 2 rue Georges Leclanche – 44980 Sainte Luce Sur mer a tenu une assemblée générale ordinaire annuelle.

Après avoir déclaré qu'il représente l'intégralité des parts, il constate que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Nouveau Code de Commerce
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Puis **Monsieur GALANTI Marc** passe au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de ratifier en tant que besoin la tenue et la convocation de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice comptable de 52.416,06 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide de donner quitus, pur et simple, entier et définitif au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 52.416,06 Euros de la façon suivante :

Origine :

- | | |
|---|-----------------|
| - Résultat de l'exercice | 52.416,06 Euros |
| - Prélèvement sur les réserves diverses | 7.583,94 Euros |

TOTAL

60 000,00 Euros

Affectation :

- | | |
|--------------|-----------------|
| - Dividendes | 60 000,00 Euros |
|--------------|-----------------|

TOTAL

60 000,00 Euros
=====

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

Monsieur GALANTI Marc, connaissance prise du rapport spécial du gérant, ratifie les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

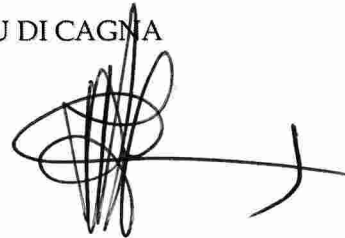
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour faire tous dépôts et publication partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur GALANTI Marc
Président de la SAS L'OMU DI CAGNA

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.